

## AXE 1 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ZONES MENACEES

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
1-1	Établissement d'une liste des Plans Prévention des Risques Naturels (PPRN) prioritaires	cohérence avec l'évaluation préliminaire des risques d'inondation prévue pour la mise en œuvre de la directive inondation, concertation locale à mener et priorisation	DGPR, préfets de région, préfets département, DREAL, COPRNM	concertation nationale et locale, listes par département	mars 2011	O	O	O	Pour lisibilité politique de prévention et inondation, cohérence à caler avec mise en œuvre de la DI
1-2	Réalisation ou révision de ces PPRN si nécessaire dans un délai maximal de 3 ans	travail de pédagogie et d'information (méthodes et actions) démontrant la réalité du risque et la nécessité d'agir vite	préfets département, DREAL, DGPR	PPRN prioritaires approuvés	mars 2014		O	O	
1-3	Travail préparatoire (scientifique) méthodologie harmonisée pour qualifier l'aléa (+ règles de construction et d'urbanisme)	prise en compte du CC, approfondissement et concertation	DGPR, DGALN, COPRNM	GT + décrets + circulaires d'application	à prévoir	par décret	O	O	Veiller à une mise en œuvre cohérente.
1-4	Instructions conservatoires données aux préfets sur aléa de référence + CC	révision guide méthodologique SM et éventuellement guide méthodologique CR	DGPR, DGALN	GT guide, instructions nationales	SM: Dec 2010 CR: mi 2011	circulaire			délais restant à confirmer
1-5	Porter à connaissance prévu au titre de l'urbanisme	diffusion des atlas de zones inondables (AZI) et zones submersibles	préfets département, DGALN, DGPR		immédiat	O		O	
1-6	Mesures immédiates interdiction accroissement population dans les zones à risques fort	connaissance des zones à risques fort (zones inondables et zones endiguées sans garantie de sécurité). application R11-2 du CU en attente PPRN	préfets département, DGALN, DGPR	mise en œuvre des mesures	immédiat	O			
1-7	Instance nationale d'expertise des PPRN	examen PPRN des zones les plus sensibles (par exemple nombre d'habitants, risques forts, vulnérabilité particulière)	DGPR, DGALN, Préfets de région et préfets département, experts à identifier	donner des avis aux préfets sur les PPRN les plus sensibles	à prévoir	O	O	O	Voir l'articulation de cette instance avec le comité de pilotage national du plan
1-8	Contrôle de légalité PC en zones à risques	instructions 1/09/2009 rappelées + accentuation des contrôles dans ces secteurs à risques	préfets département, DGALN, MIOMCT	contrôles, bilans, statistiques, remontées	immédiat	O			Réseau préfecture à mobiliser
1-9	Contrôle conformité constructions nouvelles dans zones à risques	évaluation du dispositif de contrôle de conformité	préfets département, DGALN	contrôles, évaluation	immédiat				
1-10	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec dispositions PPRN	le maire fait évoluer son document ou le Préfet peut mettre en œuvre révision ou modification du PLU (PIG)	DGALN, maires, préfets département	mise en compatibilité des PLU	immédiat			O	
1-11	Etudier possibilité d'interdire PC tacite dans zones à risques et pouvoir s'opposer au caractère exécutoire des PC délimitées par un PPR.	décret à étudier	DGALN (DHUP), DGPR, MIOMCT (DGCL, DMAT)	GT + décret + circulaire d'application	début octobre	O + GT			rapprocher les deux propositions DHUP et DGCL
1-12	Projets d'aménagement intégrant la prévention des risques naturels	FPRNM mobilisable pour études et travaux des CL DGALN avec DGPR établira un référentiel national des règles de construction et réduction vulnérabilité Pour les cas d'extrême danger, mise en œuvre des dispositions circulaire 7/04	DGALN (DHUP), DGPR, préfets département, MIOMCT (DGCL)	Guide Mise en œuvre circulaire du 7/04	à prévoir (sauf recensement zones d'extrême danger)	O	O	O	trouver des sites pilotes + monter une réunion spécifique à l'initiative de la DGPR
1-13	Respect et mise en œuvre des prescriptions obligatoires sur bâti existant figurant dans les PPRN	actions concertées avec CL, assureurs pour informer et conseiller	DGALN, DGPR, CL, assureurs, préfets département	opérations à démultiplier	à prévoir	O		O	

## AXE 2 - PREVISION - VIGILANCE - SURVEILLANCE - ALERTE ET MISE EN SECURITE

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
2-1	Mise en place d'un volet "fortes vagues - submersions marines" de la vigilance météorologique	coproduction Météo France et SHOM mené dans le cadre de la commission sécurité Civile du Conseil Supérieur de la Météorologie	Météo France, SHOM, MIOMCT (DSC), DGPR	Niveau de vigilance par département	fin 2011	o		o	
2-2	Développement des modèles océanographiques type PREVIMER	partenariat IFREMER, CETMEF, Météo France, SHOM tenir compte des configurations particulières du littoral (projet litto-3D)	IFREMER, CETMEF, Météo France, SHOM, DGPR, CL	modèles océanographiques	plusieurs années				
2-3	Prise en compte du niveau marin dans les prévisions des niveaux des principaux fleuves sous influence maritime	mise en place de points de mesure en temps réels connaissance de la gestion des barrages et écluses en amont	DGPR/SCHAPI, DREAL, Préfets département, CL	plan d'amélioration de prévision, de l'avertissement, de la vigilance et de l'alerte	à prévoir			o	
2-4	Connaissance précise de tous les "liens à la mer"		DGPR, Préfets de département	déterminer les seuils de sensibilité au niveau de la mer	à prévoir			o	
2-5	Acquisition d'informations précises sur les territoires côtiers		DGPR, Préfets de département	topographie fine, positionnement enjeux inondation	à prévoir				
2-6	Mise en place d'un premier service d'avertissement pour les pluies intenses (échelle infra départementale)	analyse automatisée des pluies	Météo France, appui SCHAPI	service d'avertissement pluies intenses	à partir de 2011			o	
2-7	Consolidation et extension du réseau hydrométrique des territoires concernés par les crues soudaines		DGPR/SCHAPI, DREAL, Préfets département, CL		à prévoir			o	
2-8	Extension du réseau surveillé par l'Etat au titre de la prévision des crues rapides / immédiatement pour Argens, Nartuby, Gapeau (Var)	remise en état préalable du réseau hydrométrique endommagé	DGPR/SCHAPI, Météo France, Préfet de département	réparation puis extension réseau surveillé	avant fin 2010 pour le Var puis extension début 2011			o	Faire le lien avec les zones inondables à risque important (axe 3)
2-9	Extension du réseau surveillé par l'Etat au titre de la prévision des crues (par radars hydrométéorologiques)	renouveler le réseau radar	DGPR/SCHAPI, Préfets de département	meilleure couverture du territoire et renforcement des observations	à prévoir				
2-10	Appui aux collectivités locales souhaitant se doter d'un dispositif d'avertissement et de sauvegarde spécifique		DGPR/SCHAPI, CL, MIOMCT (DSC)			o	o	o	
2-11	Étude de faisabilité d'un service d'avertissement des communes après déploiement d'un premier service d'avertissement pluies intenses	analyse de faisabilité technique et sociale d'un premier service expérimental, puis développement en relation avec les communes futures bénéficiaires	DGPR/SCHAPI, CL, MIOMCT (DSC), Météo France	dispositif à long terme : prévision numérique probabiliste à maille très fine	premier projet 2012 déploiement fin 2013 long terme 2015	o	o	o	

## AXE 3 - RENFORCEMENT DES DIGUES ET SYSTEMES DE PROTECTION

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
3-1	Identification de la liste des zones inondables à risques importants déclarées prioritaires	pour submersions marines, identification selon instructions DGPR circulaire 7/04 pour les inondations fluviales, critères à définir, coordonné avec les modalités de sélection des TRI (stratégie validée en 2011)	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet département, CL, Responsables OH	par anticipation, liste des futurs TRI	2011		o	o	Pour lisibilité politique prévention inondation et cohérence, à caler avec la mise en œuvre de la DI
3-2	Identification et diagnostic de tout type de digue (tout système de protection y compris cordons dunaires, lagunes, zones d'expansion de crues fluviales)	pour les ouvrages maritimes: cf circulaire 7/04 pour les ouvrages fluviaux: instructions à venir	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet département, CL, responsables OH	identification et diagnostic ouvrages de protection	OH domaniaux et Xynthia: fin 2010 pour les autres : fin 2011		o	o	diagnostic en retard pour les OH fluviaux
3-3	Réparations des ouvrages (mise en sécurité) suite à la tempête Xynthia: urgence 1 et 2	réparations sans augmentation du niveau de protection ne font pas l'objet d'une autorisation loi sur l'eau simple compte rendu d'exécution	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet département, CL, responsables OH	comblement des brèches, réparations ruines ponctuelles, cordons dunaires, parapets,...	fin 2011			o	faire un bilan des réparations d'urgence
3-4	Travaux de mise en sécurité, à fonctionnalité identique (à réaliser dans les 15 prochaines années)	concerne digues maritimes ou fluviales à renforcer maître d'ouvrage (resp. OH) à identifier	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet département, CL, responsables OH	premier programme de travaux de réhabilitation élaboré par les préfets, en lien avec les MO	fin 2010		o	o	Programmation régulière à envisager: programme triennal?
3-5	Projets globaux de prévention des inondations dans lesquels s'inscrit une augmentation du niveau de protection du système d'endiguement	concerne projets dans des secteurs prioritaires style plans grands fleuves, zone disposant de PAPI, zones jaunes Xynthia création de comités nationaux et locaux : sélections, experts, stratégiques	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet régions ou bassin, Préfet département, COPRNM, CL, experts, responsables OH	sélection de projets concerté avec le COPRNM, par un comité qui donne un avis niveau national: PAPI, grands projets, programme locaux à enjeux* niveau régional: crédits déconcentrés	premières opérations fin 2010		o	o	comité de sélection à rapprocher du comité de labellisation PAPI pour niveau sélection, seuil financier à définir
3-6	Définition des critères de sélection	projet répondant à la protection des population, à une démarche globale de prévention et une atteinte d'un niveau de sécurité suffisant, satisfaire aux obligations techniques et réglementaires	DGPR, DGALN, DREAL, Préfet département, CL	liste de critères à satisfaire, mise en place de commissions au niveau nationale et locale	fin 2010		o	o	A rapprocher des critères de labellisation PAPI

## AXE 4 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES DIGUES

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
4-1	Groupe de travail présidé par le sénateur DOLIGE pour propositions sur l'évolution d'un cadre de la maîtrise d'ouvrage		COPRNM, DGPR, CL	proposition d'un cadre de la maîtrise d'ouvrage des digues et actions d'entretien	fin 2010	0	0	0	Projet de loi?
4-2	Recherche d'un meilleur encadrement juridique de la responsabilité des maîtres d'ouvrage	articuler le décret prévu à l'art 220 de la LENE avec le décret de transposition de la DI	DGPR, DAJ MINEIE, COPRNM*, CEPRI, CL	GT + décrets	1er semestre 2011	0	0	0	* via son groupe de travail

## AXE 5 - RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DE SECURITE DES OUVRAGES DE PROTECTION

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
5-1	Mise en place des Services de Contrôle Spécialisé pour le contrôle de la sécurité des Ouvrages Hydrauliques	renforcement des effectifs au niveau régional en DREAL pour le compte des préfets de département	DGPR, DREAL, préfets département	contrôle des exigences réglementaires	à partir de janvier 2011				
5-2	Amélioration des moyens techniques et financiers des gestionnaires et exploitants d'ouvrage hydrauliques adaptés à l'importance de leurs ouvrages	identification des maîtres d'ouvrage et des exploitants de l'ouvrage et de leurs structures associées respect des obligations réglementaires destinées à garantir un niveau de sécurité satisfaisant	DGPR, DREAL, préfets département, COPRNM, CEPRI, CL, responsables d'OH, BE	mise en œuvre des exigences réglementaires qui portent sur conception, réalisation, entretien et surveillance des ouvrages.	immédiat		o	o	
5-3	Contrôles renforcés des services de l'Etat	pour les ouvrages maritimes: cf circulaire 7/04 mise en place du service de contrôle dans les DREAL à partir de janvier 2011	DGPR, DREAL, préfets département, responsables d'OH	contrôle de la mise en œuvre des dispositions	immédiatement à partir de janvier 2011				
5-4	L'Etat devra mieux faire connaître la réglementation appliquer si nécessaire des sanctions administratives		DGPR, DREAL, préfets département, responsables d'OH	informations et formations contrôles et sanctions	à partir de janvier 2011				pour chaque TRI, l'Etat doit publier une "état" des ouvrages.
5-5	Renforcement des compétences pour les exploitants, services de contrôle, de l'appui technique et de la recherche et développement		DGPR, DREAL, préfets département, CETMEF, CEMAGREF, COPRNM, CEPRI, CL, responsables d'OH, entreprises, BE	mise en œuvre des exigences réglementaires meilleure prise en compte et évolution de la sécurité des ouvrages et des systèmes de protection	à partir de janvier 2011		o	o	faire émerger une filière métier (réseau exploitant des digues, association professionnelle)

## AXE 6 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE - RETOUR D'EXPERIENCE - CULTURE DU RISQUE

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
6-1	Acquisition des connaissances topographiques et bathymétriques précises	couverture composite MNT de précisions adaptées en fonction des zones considérées	DGPR	intégration dans le programme de développement référentiel continu terre mer	à prévoir				
6-2	Développement de la connaissance dynamique du milieu			modélisation des effets locaux (projet PREVIMER)					à relier avec l'axe 2
6-3	Participation à l'observatoire du littoral et mise en réseau des systèmes d'information		DGPR, DGALN						travail en cours BRGM
6-4	Réalisation d'un retour d'expérience complet et partagé	études et reconstitution des phénomènes	DGPR, CETMEF, CETE, CEMAGREF, CGEDD, DREAL, Préfets département, BE, CT, MIOMCT	Partage du retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs (collectivités, population, Etat,...) Diffusion sur Internet privilégiée	fin 2010				Intégrer le REX de la DSC
6-5	Favoriser l'élaboration des plans communaux de sauvegarde Réflexion sur les opérations d'accompagnement au travers de plans communaux de sauvegarde	favoriser l'élaboration de ces documents, formation, diffusion et mise en application des guides réalisation d'exercices de crises regroupement de structures communales	MIOMCT (DSC), DGPR, DGALN, Préfets département, CL	aboutissement des plans et exercices de crise mises en œuvre des dispositifs particuliers (zone de rassemblement,...)	immédiat	0	0	0	réunion sur les PCS à l'initiative du MIOMCT (DSC)
6-6	Travailler sur des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat résilience		DGALN, DGPR, Préfet de départements, CL, BE			0		0	cf. 1.12
6-7	Encourager les inventaires, les atlas historiques et la mémoire des digues et des submersions		DGPR, Ministère de la Culture et de la communication			0			en lien avec les conclusions du COMOP 6 du Grenelle de la mer
6-8	Généralisation des documents communaux d'information sur les risques majeurs (DICRIM)		DGPR, DREAL, Préfets département, BE, CT			0		0	

## FINANCEMENT ET GOUVERNANCE CONCERTEE

	Actions	Conditions de réalisation	Pilotage Acteurs concernés	Travail attendu	Délais	inter ministériel	concertation PPSMCR	concertation locale	Observations
1	Mobilisation de l'Etat de l'ordre de 500 M€ permettant de soutenir l'engagement d'environ 1200 km de travaux de confortement de digues (Etat et autres gestionnaires)	mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat pour les volets prévision - vigilance et de la part Etat des digues domaniales (en plus des fdc des CL) mobilisation FPRNM (40% si PPRN approuvé et 25% si PPRN prescrit) pour 70 à 80 M€ par an en moyenne possibilité FEDER pour période restante du programme 2007 - 2013	DGPR, DGALN, MIOMCT, MINEIE, MBCPRE, Préfets concernés		période des 6 ans à venir 2011 - 2016 sauf pour FEDER	0	0		Pour la période suivante du FEDER, enveloppes à rechercher.
2	Comité de coordination interministériel du plan de "prévention des submersions marines et des crues rapides"		DGPR, DGALN, MIOMCT, MINEIE, MBCPRE, CGEDD, 1 ou 2 préfets concernés	suivre l'avancement du plan dans sa globalité évaluer sa mise en oeuvre	avant fin 2010 périodicité des réunions à définir	0	0		Pour lisibilité politique de prévention et inondation, cohérence à caler avec mise en œuvre de la DI
3	Mise en place d'une mission nationale chargée de la coordination et de la mise en œuvre du plan	mission créée au sein de la DGPR	DGPR	mise en œuvre du plan, suivi, comité de sélection, incitation et appui auprès des services locaux, tableaux de bord	à partir de juin 2010				
4	Comité de pilotage national associant des représentants des co financeurs et des maîtres d'ouvrage	articulation avec le ou les comités de sélection des projets et instances d'expertises	DGPR, DGALN, MIOMCT, MINEIE, MBCPRE, COPRNM*, CL	mise en œuvre du plan, suivi des actions et des décisions du comité de sélection, propositions élaboration plan	avant fin 2010 périodicité des réunions à définir	0	0		* via son groupe de travail comité de sélection à rapprocher du comité de labellisation PAPI
5	Comité de pilotage local associant des représentants des co financeurs et des maîtres d'ouvrage	fonctionnement au niveau du bassin	Préfet de bassin, DREAL, Préfet département, CL	suivi des actions locales, comité de sélection, propositions, bilan annuel transmis au comité national	avant fin 2010 périodicité des réunions à définir	0	0		à rapprocher du comité de labellisation PAPI local
6	Volet communication		MEEDDM (DICOM, DGPR)	publications, retour d'expérience, bilans					
7	Évaluation du plan	définition de critères et d'un état « initial »	MEEDDM, MIOMCT, MINEIE, MBCPRE	points d'étape	État initial fin 2010, évaluation 2016	0			